

Questions au Feuilleton

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. \$394 500.

2. Oui.

3. Le projet est terminé. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3 b) de la question n° 1371.

Question n° 1386—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de construction d'une école primaire à Eel Ground (Nouveau-Brunswick)?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. \$61 897.

2. Oui.

3. Le projet est terminé. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3 b) de la question n° 1371.

Question n° 1387—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'électrification à Fort Hope?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. \$62 750.

2. Il s'agit d'une estimation. Des délais supplémentaires ou des impondérables pourraient entraîner d'autres dépassements des coûts, bien qu'on n'en prévoio pas.

3. Le projet est exécuté conformément aux modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3 b) de la question n° 1371.

Question n° 1388—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'alimentation en eau à Red Sucker Lake?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. On prévoit un dépassement final d'environ \$37 227 des coûts du projet.

3. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1389—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'alimentation en eau à God's Lake?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Aucun dépassement anticipé.

3. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1390—M. Greenaway:

1. Quel est, à l'heure actuelle, le montant des coûts excédentaires du projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'alimentation en eau à Poplar River?

2. Ce montant représente-t-il le dernier dépassement des coûts consenti pour ce projet?

3. Des mesures sont-elles prises pour éviter que les coûts de ce projet ne dépassent les crédits alloués et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Aucun dépassement anticipé.

3. Ce projet a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.

Question n° 1393—M. Schellenberger:

1. A combien s'élèvent présentement les coûts excédentaires du gymnase de Standoff?

2. S'agit-il du dernier dépassement des coûts?

3. A-t-on pris des mesures pour éviter tout coût excédentaire et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Néant.

2. Sans objet.

3. Le projet est terminé. Il a été entrepris et approuvé avant la publication par le Conseil du Trésor d'une directive sur le contrôle des coûts, en décembre 1979. A l'étape de la construction, on a respecté, dans la mesure du possible, les modalités de contrôle des coûts, décrites dans la réponse donnée aujourd'hui à la partie 3b) de la question n° 1371.